

COMMUNE DE
SERMERSHEIM
67230



ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation rue des Pecheurs
En agglomération

Le Maire de la Commune de Sermersheim,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à 6 et 2542-1 à 4 ;
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 44 et R 225- ;
- VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977;
- VU l'arrêté R 28 – 15 du Code Pénal ;
- VU la demande présentée par **M. Mickael MULLER représentant la société Lucien SPEYSER & Cie sise 1 rue de l'industrie à Gerstheim.**

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre la réalisation d'un branchement d'assainissement et d'eau potable pour le compte du S.D.E.A. et remplacement d'une grille de siphon.

- Période d'intervention pour travaux : entre le 16/01/2026 et le 30/01/2026
- Durée des travaux : 4 jours
- Adresse : 9 rue des Pêcheurs.

Article 2 : Les restrictions ci-dessous seront mises en place au droit du chantier pendant toute la durée d'intervention :

- Circulation en route barrée avec déviation
- Mise en place également de toute la signalisation nécessaire au bon fonctionnement de la circulation et des piétons
- Mise en place de panneaux stationnement gênant dans l'emprise des travaux

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Accusé de réception en préfecture
067-216704643-20260116-TE_2026-01-AI
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du permissionnaire.

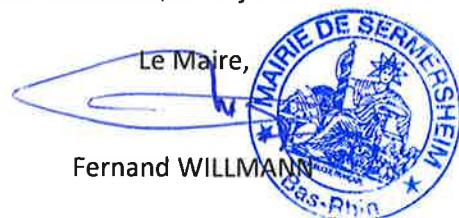
Article 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : L'entreprise se chargera de remettre à l'identique, à ses frais ou aux frais du pétitionnaire, la chaussée.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de BENFELD
- SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim
- SMICTOM Alsace Centrale
- M. Mickael MULLER (demandeur)

Sermersheim, le 15 janvier 2026



Le Maire,
Fernand WILLMANN

Accusé de réception en préfecture
067-216704643-20260116-TE_2026-01-AI
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026